

Aide-mémoire réaffectation à titre d'Aide-soignant (A-S)

Le comité formation Covid-19 a développé un résumé des principales tâches attendues pour une réaffectation dans ces fonctions et le cursus des formations recommandées. Ce document est à titre informatif.

Le moment pour réaliser les formations devra être convenu avec le gestionnaire.

Pour toutes questions vous pouvez contacter le comité formation à l'adresse : formation.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca

Aide-soignant (A-S)		
Tâches attendues	- Effectuer certains soins spécifiques vus dans le cadre de la formation Loi 90 (ex : signes vitaux, glycémie capillaire, prise de la température, etc.)¹ - Administer de la médication selon les conditions prévues dans le cadre de la Loi 90¹ - Installer des appareils selon la formation Loi 90 reçue (ex : bas Tubi grip)¹ - Assurer les soins de base, voir au confort et à la sécurité des usagers, aider aux déplacements et assister l'équipe de soins dans des situations urgentes - Travailler en collaboration avec le personnel d'unité et des autres services tout en établissant des priorités dans l'accomplissement de ses activités - Assister l'équipe de soins dans la dispensation des soins d'hygiène aux usagers - Assister l'équipe de soins dans les soins de confort et de mobilisation des usagers - Assister l'équipe de soins dans les besoins d'alimentation et d'hydratation des usagers - Assister l'équipe de soins dans les besoins d'élimination des usagers - Noter les rougeurs ou autres problèmes de la peau et en informer l'infirmière ou l'infirmière auxiliaire - Transmettre à l'équipe de soins toute information pertinente concernant les soins de l'utilisateur - Rapporter toute anomalie remarquée dans l'état de l'utilisateur à l'équipe de soins - Installer confortablement les usagers selon leur condition de santé - Assurer la sécurité des usagers en laissant à leur portée la cloche d'appel - Répondre aux cloches d'appel dans les plus brefs délais - Appliquer toutes les mesures relatives à la prévention des infections : lavage des mains, mesures de protection individuelle, respect des mesures d'isolement, des aires propres et souillées, etc. - Utiliser les différents moyens pour prévenir les accidents selon les politiques locales en vigueur : fait une double identification, participe au désencombrement des chambres, etc. - S'assurer de connaître son rôle face aux mesures d'urgence prévues dans l'établissement en cas d'évacuation, de désastre ou d'incendie - Effectuer toute autre tâche requise par son supérieur immédiat, en respectant les limites de son rôle	
	- Prévention et contrôle des infections : formation de base en contexte de la COVID-19 sur l'ENA #3938 - Nettoyage et désinfection des équipements de soins sur l'ENA #1918	Durée 3h00 en ligne Durée 45 minutes en ligne

¹ La réalisation de la formation loi 90 ainsi que la réussite de l'examen et de la supervision sont requises pour réaliser ces tâches

avant l'entrée en fonction	• Principe pour le déplacement sécuritaire des bénéficiaires en situation de pandémie COVID-19 (volet théorique-préalable au volet pratique) sur l'ENA #3481	Durée 2h30 en ligne
	• Principe de déplacement sécuritaire des bénéficiaires-PDSB (volet pratique)	Durée 2h30 en présentiel
	• Le bien-être psychologique sur l'ENA #3901 (formation fortement recommandée mais non obligatoire)	Durée 30 minutes en ligne
	• Loi 90 DPSAPA (réussite de l'examen et de la supervision)	Durée formation 7h + supervision 3h30 (présentiel)
Selon l'analyse des écarts de formation et l'expérience de la personne, le comité formation Covid-19 pourra proposer d'autres formations en supplément.		
Orientation pratique	• Jumelage dans le milieu à prévoir. Veuillez communiquer avec le comité formation afin d'avoir plus d'informations à ce sujet.	